



Hautes-Alpes
le département

Pôle Cohésion Sociale et Solidarités
Direction des Politiques de Prévention et de l'Action Sociale

**Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des
Personnes Défavorisées (PDALHPD)**

Loi n° 90.449 du 31 mai 1990 modifiée

Entre le Département des Hautes-Alpes, représenté par Monsieur le Président du
Département,

Et la Commune de *La Salle-Pes-Alpes* représentée par son Maire,
M. Emeric SALLE

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : La Commune de *La Salle-Pes-Alpes* verse au Fonds de Solidarité
pour le Logement (FSL) dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le
Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées pour l'année 2023 la somme
de :

402,40 Euros

Article 2 : L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hautes-
Alpes, liée par convention avec le Président du Département des Hautes-Alpes, est
chargée de percevoir ces fonds et d'assurer l'exécution financière des décisions du
comité directeur du FSL.

Article 3 : La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Fait à Gap, le

Le Maire de

Le Président du Département des
Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD



Pôle Cohésion Sociale et Solidarités

Direction de l'Action Sociale et Maison Départementale de l'Autonomie

INSERTION

Affaire suivie par : Laëtitia DEBELLE

☎ : 04 92 40 38 69

✉ : laetitia.debelle@hautes-alpes.fr

**Modalités de participation des communes au Fonds de Solidarité
pour le Logement (FSL)**

COMMUNE DE LA SALLE-LES-ALPES

La commune :

- souhaite participer au financement du FSL
 ne souhaite pas participer au financement du FSL

En cas d'accord, merci de retourner cette fiche accompagnée de la délibération du Conseil Municipal et de la convention FSL jointe au présent courrier.

En cas de contribution au financement du FSL, la commune :

- souhaite participer aux commissions FSL
 ne souhaite pas participer aux commissions FSL

Si la collectivité souhaite participer régulièrement aux commissions, son représentant sera :

Madame, Monsieur.....
Fonctions •.....

La collectivité participant régulièrement aux commissions :

- souhaite recevoir l'ordre du jour des commissions
 ne souhaite pas recevoir l'ordre du jour des commissions

L'adresse mail de la collectivité pour la réception de l'ordre du jour est :

-----@-----

Le Maire

(Cachet et signature)

Je vous remercie de bien vouloir retourner ce document au service Insertion du Département des Hautes-Alpes.

Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MODELE DE DELIBERATION MUNICIPALE

Objet : PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Madame / Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de (du)....., au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide une participation de euros au Fonds de Solidarité pour le Logement,
- autorise Madame / Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré à, les jours, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme

Le Maire